



1^{ER} CHAMPIONNATS DU MONDE DE VIPER

19 - 25 JUILLET 2014

CLUB DE VOILE DE LA BAIE D'ERQUY

PLAGE DE CAROUAL - ERQUY - FRANCE



Avertissement : Ceci est une traduction de l'Avis de Course original. Comme exposé ci-dessous, bien que la traduction soit faite au plus proche du texte d'origine, en cas de différence avec la version en anglais cette dernière l'emporte.

1 AUTORITÉ ORGANISATRICE

- 1.1 Les Championnats du Monde 2014 de VIPER seront organisés par le Club de Voile de la Baie d'Erquy pour le compte de l'Association Internationale des Catamarans VIPER, et sous l'autorité de la FFVoile et de l'ISAF.

2 RÈGLES

- 2.1 L'épreuve sera régie par les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 2.2 Les prescriptions de la FFVoile sont disponible sur le site web de l'ISAF à l'adresse <http://www.sailing.org/35782.php> et seront affichées sur le panneau d'affichage officiel.
- 2.3 S'il y a conflit de langues, la version anglaise sera préférée.

3 PUBLICITÉ, NUMÉROS DE PROUE ET GÉOLOCALISATION

Les voiliers devront afficher des numéros sur leurs proues et de la publicité choisis par l'autorité organisatrice, ainsi que des équipements de géolocalisation.

4 ÉLIGIBILITÉ

- 4.1 Tous les participants doivent être en conformité avec le Règlement 19 de l'ISAF, Code d'éligibilité.
- 4.2 Tous les participants doivent être membre de leurs association Nationale de VIPER, et leurs cotisation de membre avoir été payée en intégralité et vérifiée.
- 4.3 Tout participant en dessous de 18 ans aura pour obligation d'avoir obtenu l'autorisation parentale/du représentant légal avant le début du Championnat.

5 INSCRIPTION

- 5.1 La régates est ouverte aux voiliers en règle vis-à-vis des règles de classe VIPER.
- 5.2 Les voiliers doivent avoir les plaques ISAF apposées sur les deux coques.

- 5.3 Les voiliers éligibles doivent s'inscrire en :
- 5.3.1 Complétant, du 15 avril 2014 jusqu'à la date limite du 30 juin 2014, le formulaire officiel téléchargeable sur le site web du CVBE à l'adresse : www.cvberquy.org/regates/inscriptions/index.xml et, après avoir reçu le mail de validation, payer les frais d'inscription par chèque ou par toute carte affiliée à CB ou VISA ou Mastercard
 - 5.3.2 Pour accéder au formulaire de paiement, allez à www.cvberquy.org et suivez les instructions. N'utilisez aucun lien reçu par email.
- 5.4 Après la date limite du 30 juin 2014, les inscriptions tardives pourront être acceptées à la discrétion des organisateurs. Les inscriptions tardives seront facturées avec un supplément.
- 5.5 L'inscription finale sera fermée à la date limite du 18 juillet à 00:00 UTC.
- 5.6 Aucune minima de qualification n'est requis.

6 FRAIS

- 6.1 Les frais requis sont fixés à 275 Euros par voilier.
- 6.1.1 Les inscriptions payées avant le 1^{er} juin bénéficieront d'une remise de 25 Euros
 - 6.1.2 Les inscriptions tardives acceptées ou reçues après le 1^{er} juillet 2014 seront facturées 350 Euros.
- 6.2 Pour couvrir la détérioration éventuelle des équipements de géolocalisation, incluant l'unité de géolocalisation, le chargeur et la pochette étanche, une caution de garantie sera demandée en plus des frais d'inscription comme suit :
- 6.2.1 Une caution de garantie initiale de 50€ devra être payée à l'inscription, sauf si augmentée par l'AO.
 - 6.2.2 Les équipements endommagés ou perdus seront facturés au barreur à leur prix d'achat.
 - 6.2.3 En cas de perte totale de l'équipement de géolocalisation, l'AO pourra demander au barreur de consigner 150€ de frais avant que le voilier ne soit autorisé à poursuivre sa participation à l'événement.
 - 6.2.4 Toute caution restante sera remboursée dans les 10 jours suivant l'événement.
- 6.3 Si une inscription est annulée par les compétiteurs, les frais d'inscriptions seront remboursés comme suit :
- 6.3.1 Jusqu'au 30 juin 2014 : 100 % *
 - 6.3.2 Du 1^{er} juillet au 15 juillet 2014 : 50 %
 - 6.3.3 Après le 14 juillet 2014 : 0 %

* Les frais d'inscriptions seront remboursés, à l'exception des frais administratifs de 25€ qui seront retenus.

7 PROGRAMME

- 7.1 Inscriptions :
Du samedi 19 juillet au dimanche 20 juillet 2014, de 09:00 à 19:00

- 7.2 Cérémonie d'ouverture :
18:00 le dimanche 20 juillet 2014
- 7.3 Date des courses :
- | | |
|---------------------|-----------------------|
| Dimanche 20 juillet | Course d'entraînement |
| Lundi 21 juillet | Course |
| Mardi 22 juillet | Course |
| Mercredi 23 juillet | Course |
| Jeudi 24 juillet | Course |
| Vendredi 25 juillet | Course |
- 7.4 Nombre de courses :
15 course sont programmées, et jusqu'à 4 courses peuvent être courues en une journée.
- 7.5 L'heure prévue du signal d'avertissement pour la course d'entraînement est 15:00 le dimanche 20 juillet
- 7.6 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de chaque jour de course est 11:00
- 7.7 La Cérémonie de remise des Prix est prévue à 18:00 le vendredi 25 juillet 2014. Pas de premier signal d'avertissement ne sera donné après 15:00 ce jour là.

8 JAUGE

- 8.1 Les voiliers doivent être disponible pour inspection et marquage des voiles avant leur inscription finale. Les inspections auront lieu du samedi 19 juillet 2014 09:00 au dimanche 20 juillet 2014 18:00.
- 8.2 Les voiliers peuvent être sujet à inspection à tout moment durant l'épreuve.
- 8.3 Les procédures d'inspection seront indiquées dans les instruction de course ou dans les règles de jauge de l'épreuve.
- 8.4 Tous les voiliers doivent avoir leurs lettres de nationalité sur leur voiles.

9 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 9.1 Les instructions de course seront disponible après l'inscription finale du samedi 19 juillet au dimanche 20 juillet 2014 au bureau des inscriptions.

10 LIEU

- 10.1 Le site web du CVBE à www.cvberquy.org montre la localisation du port de l'épreuve et la localisation des zones de course.

11 LE PARCOURS

- 11.1 Le parcours sera un parcours au vent – sous le vent.
- 11.2 La longueur approximative du parcours sera entre 1,2 et 1,5 miles nautiques, en ayant un objectif de 45 minutes pour que le premier voilier finisse.
- 11.3 Un échec à réaliser la durée de course prévue ne sera pas un motif de réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

12 PÉNALITÉS

- 12.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 12.2 La procédure d'arbitrage et les pénalités en score seront disponibles pour juger les réclamations concernant la partie 2 des règles et la règle 31.
- 12.3 Les décisions du Jury approuvées par la FFVoile en accord avec la règle 91(b) seront définitives comme prévu par la règle 70.5.

13 CLASSEMENT

- 13.1 Le système de score à minima de l'annexe A s'appliquera.
- 13.2 Trois courses valides sont nécessaires pour valider le Championnat.
- 13.3 Quand moins de 4 courses ont été courues, le score final d'un voilier sera le total des points de ses courses.
- 13.4 Quand 4 à 7 courses ont été courues, le score final d'un voilier sera le total des points de ses courses en excluant son plus mauvais score.
- 13.5 Quand 8 ou plus courses ont été courues, le score final d'un voilier sera le total des points de ses courses en excluant ses deux plus mauvais scores.

14 BATEAUX D'ASSISTANCE

- 14.1 Les bateaux d'assistance doivent s'inscrire et doivent montrer la flamme fournie par les organisateurs à tout moment dans ou à proximité de la zone de course.

15 PARKING

- 15.1 Les voiliers doivent être stockés à leur place assignée dans le parc à bateaux sur la plage.

16 COMMUNICATIONS RADIO

- 16.1 Excepté en cas d'urgence, un voilier ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant la course ni recevoir des communications radio non audibles par tous les voiliers.
- 16.2 Cette restriction s'applique aussi aux téléphones mobiles et à l'équipement accédant à internet.
- 16.3 Cette restriction ne s'applique pas aux applications de géolocalisation ou d'enregistrement de données mise en œuvre sans intervention humaine pendant la course.
- 16.4 Dans tous les cas, il est interdit de prendre connaissance de notre site ou des réseaux sociaux pendant la course.

17 PRIX

Les prix seront attribués comme suit :

- 17.1 Les trophées seront attribués aux barreaux et équipiers des 3 meilleurs voiliers ayant terminé.
- 17.2 Un prix spécial sera attribué au premier équipage Mixte ayant terminé.
- 17.3 Un prix spécial sera attribué au premier voilier « Féminin » – aussi bien le barreur que l'équipier doivent être des femmes.

- 17.4 Un prix spécial sera attribué au premier voilier « Vétéran » ayant fini – le barreur doit avoir l'age de 50 ans ou plus au premier jour de l'épreuve.
- 17.5 Un prix spécial sera attribué au premier voilier « Junior » ayant terminé – aussi bien le barreur que l'équipier doivent avoir moins de 23 ans au premier jour de l'épreuve.

LES PRIX NE SERONT ATTRIBUÉS QU'AUX ÉQUIPAGES QUI ASSISTENT À LA REMISE DES PRIX, ET SONT REPRÉSENTÉS PAR EUX-MÊME.

18 DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les compétiteurs participent à l'épreuve à leurs risques et périls, voir la Règle Fondamentale 4, Décision de Courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour les dégâts matériels ou les blessures corporelles ou une mort survenue en conjonction, ou avant, ou durant, ou après l'épreuve.

19 ASSURANCE

Chaque voilier participant fournira lors de l'inscription un police d'assurance au tiers valide, incluant une couverture pour régater sur les lieux des Championnats, avec une couverture minimum de 1 500 000 Euros par épreuve ou équivalent. Ce document doit être en langue française ou anglaise. La « Licence Club FFvoile » assure une telle couverture.

20 DROITS À L'IMAGE, PHOTOS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUES

- 20.1 En régatant à cette épreuve un compétiteur autorise automatiquement l'Autorité Organisatrice et les sponsors de l'épreuve le droit perpétuel de prendre, utiliser et représenter à tout moment et à leurs discrétion, toute image fixe ou en mouvement, en direct, enregistrée ou reportage télévisé ou tout autre reproduction de lui/elle-même pendant la période des Championnats du Monde de Catamarans VIPER 2014 auquel le compétiteur participe et tout matériel lié aux Championnats du Monde de Catamarans VIPER 2014 sans contre partie.
- 20.2 Les voiliers devront transporter des équipement de géolocalisation tel que spécifié par l'Autorité Organisatrice.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 21.1 Pour plus d'information merci de contacter vipers2014@cvberquy.org ou visitez notre site web www.cvberquy.org
- 21.2 Les compétiteurs doivent prendre leurs propre dispositions pour leur hébergement. Le lien suivant vers l'Office de Tourisme d'Erquy donne accès aux hôtels, appartements et aires de camping : http://www.erquy-tourisme.com/Locations-de-vacances-gites-erquy_9.html
- 21.3 Une aire dédiée aux camping cars est située à proximité du Village du Mondial VIPER 2014. Merci de nous informer si vous voudriez y réserver un emplacement.

Nous vous souhaitons un agréable Championnats du Monde VIPER 2014 !